

# L'ÉCOLE PRIMAIRE

JOURNAL

D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur

MERCIER & CIE., Editeurs

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE par an, payable d'avance

Les abonnements partent du premier janvier et ne se prennent pas pour moins d'une année. Ceux qui s'abonneront dans le courant de l'année recevront tous les numéros parus depuis le premier janvier. Toute correspondance concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, Ecole normale Laval; celle ayant rapport à l'administration, à MERCIER & CIE., 16, Côte du Passage, Lévis, P. Q.

**SOMMAIRE.** — **PÉDAGOGIE :** Résumé de deux discussions qui ont eu lieu entre plusieurs instituteurs à l'école normale Jacques-Cartier, *Suite* — Leçons de choses, ou d'intuition — Analyse Historique. — **MÉTHODOLOGIE :** Des leçons de choses, d'après Mgr. Langevin. — **PARTIE PRATIQUE :** Modèle de leçons de choses, par le même — Devoir I, dictée II, III, *Quand je serai grand :* poésie à mettre en prose — Une fable expliquée — Etude des contraires. — **CORRESPONDANCE :** Urgence de fonder un fonds de pension pour les instituteurs vieux et infirmes, par un instituteur — Réponses aux questions du numéro précédent. — **ANNONCES :** Encre Raymond — Dictionnaire des locutions canadiennes, par Oscar Dunn.

**RÉSUMÉ de deux discussions qui ont eu lieu entre plusieurs instituteurs à l'école normale Jacques-Cartier.**

(Suite.)

II. *Quelle est, pour nos écoles de campagne, le mode d'enseignement qui offrirait le plus d'avantages ?* (1)

M. D. Boudrias ouvre la discussion. Il se prononce en faveur de l'enseignement *mutuel* qu'il regarde comme le mode qui répond le mieux aux besoins d'une école de campagne. Il ajoute que la surveillance du maître peut s'exercer commodément, et qu'il est toujours facile pour ce dernier de s'assurer si les mo-

niteurs s'acquittent d'une manière satisfaisante de leurs besognes respectives.

M. J. Leroux fait voir les avantages du mode *mixte*. Il croit que l'application exclusive ou du mode simultané, ou du mode mutuel, peut entraîner de graves inconvénients : car, d'un côté, le maître donnant une leçon à un certain nombre d'élèves, ne peut guère surveiller les autres ; et, d'un autre côté, dans le mode mutuel, les enfants se trouvant sous la direction d'enfants comme eux, doivent nécessairement souffrir de cet état de choses. D'après lui, la combinaison des deux modes serait ce qu'il y aurait de mieux.

M. J. T. Dorais ne croit pas que, dans les écoles de campagne, on puisse adopter avec avantage un autre mode que le *mutuel*. L'instituteur est généralement seul ; il n'a pas non plus les moyens de payer un assistant et n'a, par conséquent pour toute ressource que celle de s'adjoindre des moniteurs. Mais il est difficile, dit-on, de trouver des élèves capables d'enseigner aux autres, et les parents n'aiment guère que leurs enfants fassent la besogne du maître. Ces arguments, continue M. Dorais, ne paraissent point sérieux, puisqu'il est admis qu'un maître peut facilement préparer des moniteurs, et qu'il est aujourd'hui peu de personnes qui ignorent qu'*enseigner c'est en même temps s'instruire*. La discipline, dans une école dirigée par un maître actif, ne souffre nullement de la mise en pratique de ce mode d'enseignement.

M. A. Martin admet le mode *simultané*.

1. Avant de résumer les débats de la présente discussion, nous nous permettrons de reproduire ici l'explication que donne des différents modes d'enseignement l'un des plus grands pédagogistes de nos jours.

« Le mode d'enseignement est, à proprement parler, la manière dont les connaissances sont transmises eu égard au nombre des élèves, à la disposition de la classe, aux habitudes du maître. Si l'instituteur s'adresse à un seul élève, s'il s'adresse à plusieurs, s'il s'adresse à un nombre tellement considérable qu'il ne puisse pas les surveiller tous, il lui faudra des manières différentes, des modes particuliers pour enseigner dans chacun de ces cas. Aussi distingue-t-on plusieurs modes d'enseignement : 1° le mode "individuel," par lequel chaque élève reçoit directement et séparément les leçons de l'instituteur ; 2° le mode "simultané," qui a pour objet de faire participer dans le même temps à une leçon donnée par le maître tous les élèves capables de la recevoir ; 3° le mode "mutuel," qui consiste à instruire simultanément, à l'aide de moniteurs, un grand nombre d'enfants dans un local vaste et approprié à cette fin ; 4° enfin, le mode "mixte," qui est une combinaison de deux modes précédemment définis ; ou du "mode simultané" et du "mode mutuel," ou du "mode simultané" et du "mode individuel." TH. BRAUN. — "Manuel de Pédagogie." »

*mutuel*, mais il ne croit point qu'il soit avantageux que le maître enseigne en même temps que ses moniteurs. Le maître doit surveiller pendant que les moniteurs font leur classe : la discipline et l'enseignement y gagneront.

M. l'ex-inspecteur Valade dit que le mode *simultané-mutuel* est celui qui lui paraît le plus en rapport avec les besoins des écoles de campagne. Il veut que le maître soit prudent dans le choix de ses moniteurs et qu'il les surveille de près.

M. A. D. Lacroix rejette le mode *mutuel* ; il n'approuve point qu'on laisse à des moniteurs la tâche difficile d'instruire les enfants.

M. A. d'Anglars est en faveur du mode *mutuel*. A l'aide de ce mode, dit-il, chaque école devient pour ainsi dire une école normale. Seulement, pour avoir de bons moniteurs, il faut que le maître les prépare de longue main et avec beaucoup de soin. De là la nécessité que l'instituteur tienne sa nomination du Conseil de l'instruction publique, ou du Surintendant, afin que son séjour dans chaque paroisse se prolonge davantage, et qu'il ne se voie pas exposé à changer de localité tous les ans, souvent pour les raisons les plus futiles.

M. T. M. Reynolds développe le système d'enseignement en usage en Irlande. Le matin, le maître explique la leçon aux élèves les plus avancés de sa classe, et, dans l'après-midi, il se sert de ces mêmes élèves comme moniteurs. La combinaison des deux modes, le *simultané* et le *mutuel*, est ce qui convient le mieux à la campagne.

M. l'inspecteur Grondin est d'avis que, à la campagne, l'emploi régulier du mode *mutuel* produit d'excellents résultats. Il recommande spécialement aux instituteurs d'exercer une surveillance des plus actives, afin que la discipline et la morale ne reçoivent aucune atteinte.

M. U. E. Archambault dit que le mode *mutuel* a fait son temps, et qu'il est hors de propos de vouloir le ressusciter. Aujourd'hui le mode *simultané* s'implante partout, attendu qu'il est reconnu que l'enseignement du maître est toujours le plus fructueux. M. Archambault se

prononce, en outre, contre le trop grand nombre de divisions dans les écoles.

M. l'inspecteur MacMahon félicite les conférenciers de l'entrain qu'ils ont mis dans la présente discussion. Il partage l'opinion de M. Archambault relativement au nombre de divisions dans les écoles. Il est en faveur du mode *simultané*.

M. H. Tétrault parle avantagement du mode *simultané*. Il rejette le mode *mutuel* qu'il regarde comme faux et dangereux sous le rapport de la discipline.

M. J. Ahern se déclare en faveur du mode *simultané* : le mode *mutuel* est, à son avis, un mal nécessaire.

M. L. Charbonneau dit que, dans son école, il pratique les deux modes, *simultané* et *mutuel*. Il ajoute qu'on ne doit pas se montrer exclusif dans le choix d'un système d'enseignement, et qu'on doit laisser beaucoup au discernement de l'instituteur.

La question étant mise aux voix, le grand nombre des conférenciers se prononce en faveur du mode *simultané*, tout en conseillant à l'instituteur de se conformer au programme adopté par les autorités scolaires et aux exigences de chaque localité.

J. O. CASSEGRAIN.

## DES LEÇONS DE CHOSES OU D'INTUITION

Les leçons de choses ou *d'intuition*, ou encore l'enseignement par l'aspect, sont aujourd'hui l'objet de recherches sérieuses de la part des pédagogistes les plus distingués.

« Commençons par constater un courant d'idées qui pénètre et se fortifie chaque jour chez les peuples qui ont un souci particulier de l'instruction primaire, de ses progrès et de son action sur l'enfance. » (1)

« Une grande leçon, dit M. Buisson, s'est dégagée avec éclat des expositions scolaires à Vienne — n'oublions pas non plus celle de Philadelphie, — ainsi que des votes du jury : c'est que partout aujourd'hui l'esprit pédagogique subit une transfor-

1. Leçons élémentaires de pédagogie pratique, par un inspecteur en retraite.

mation profonde. Partout il cherche le progrès dans la même voie, il tend à introduire, dans tous les domaines, les idées et les pratiques scolaires que désigne ce mot relativement nouveau de *méthode intuitive*. De tous les pays qui se sont fait représenter à Vienne, aucun n'est aujourd'hui fermé à l'influence de cette méthode : les uns l'ont admise d'emblée, d'autres peu à peu et partiellement : mais tous finissent par l'accueillir."

"La tendance commune et de plus en plus marquée, non-seulement dans les pays germaniques, mais encore partout, de la Suède à Italie, est de faire pénétrer l'esprit d'observation et d'intuition dans toutes les branches et à tous les degrés de l'enseignement populaire. En théorie, sinon en fait, c'est à la méthode intuitive que l'on demande partout d'élever l'école populaire à la hauteur de ses destinées nouvelles."

Bien que le mot *intuition* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* avec la signification qu'on lui donne dans l'enseignement, nous ne devons cependant pas hésiter à l'admettre dans notre vocabulaire pédagogique. Il signifie vue claire, distincte et immédiate des objets sensibles qui tombent sous les regards.

Les leçons de choses ont pour but d'instruire les enfants en les amusant. Ce travail consiste à développer l'intelligence et les sentiments religieux et moraux, à agir sur l'esprit et sur le cœur, à meubler la mémoire d'idées nettes et déterminées, à habituer l'enfant à rendre chaque idée, à représenter chaque objet par des expressions justes et précises, à perfectionner les organes de la parole et à exercer les sens.

Jean Comenius disait vers le milieu du dix-septième siècle : "L'instruction doit commencer par l'observation ; c'est par une telle observation que nous viennent nos connaissances. Les choses que l'on voit souvent se gravent beaucoup plus profondément dans la mémoire que si elles nous étaient décrites des centaines de fois." Le célèbre Pestalozzi, prétend que l'observation est la base absolue, indispensable de toutes les connaissances. Le premier but, disait-il, que

doit se proposer un maître pour instruire les enfants, c'est de les habituer à observer les choses de la manière la plus exacte possible ; le second, c'est de les accoutumer à exprimer correctement le résultat de leurs observations."

Procéder toujours du connu à l'inconnu, voilà le grand principe pédagogique qui doit être mis en avant, lorsqu'il s'agit de leçons de choses ou d'intuition. C'est pour cela qu'il faut s'attacher à bien connaître l'être intelligent dont l'éducation nous est confiée ; la connaissance du monde matériel nous venant des sens, les objets et les différents phénomènes du monde extérieur sont donc les sujets sur lesquels doivent s'exercer les facultés de l'enfant.

La perception est la première des opérations de l'intelligence qu'il faut cultiver, et cette culture doit s'effectuer en lui offrant souvent des occasions de s'exercer ; en fixant dans l'esprit des idées au moyen d'images ou d'objets matériels.

Toutes les facultés et les opérations de l'esprit se développent, se fortifient par des exercices convenables et à sa portée, tandis qu'elles s'affaiblissent, qu'elles se fatiguent par des sujets au-dessus de sa sphère.

C'est pourquoi les leçons d'intuition devront toujours être proportionnés à la capacité des enfants. Les sujets en devront être simples et faciles, afin qu'ils puissent, sans se fatiguer l'esprit, trouver eux-mêmes les réponses aux questions qu'on leur posera.

Par exemple, le maître montre à l'élève des objets usuels, des plantes, des animaux qui sont constamment sous ses yeux ; il lui fait voir les ressemblances qui les rapprochent d'autres objets d'une nature analogue, lui signale les différences ; il répond aux questions que lui fait l'enfant, et souvent il les provoque : ces leçons répondent aux véritables besoins de l'enfance ; "l'enfant n'est-il point un perpétuel point d'interrogation ?" Ce procédé satisfait son insatiable curiosité. Mais il y a plus : cette méthode, qui comprend d'abord l'observation, puis l'analyse, pour se résumer dans une synthèse plus ou moins complète, n'est-elle pas la vraie méthode

scientifique, et dès lors, n'est-il pas bon d'y préparer l'enfant alors qu'il reçoit si facilement des impressions qui ne s'effacent jamais ?

Ces quelques remarques serviront à montrer que les leçons de choses portent en elles le germe du plan que les élèves verront plus tard se développer dans la suite de leurs études. Elles ont d'autres avantages : elles permettent à l'enfant d'observer, de réfléchir, d'interroger ; elles lui apprennent à coordonner ses idées avant de les énoncer ; elles l'accoutument à s'exprimer devant le petit auditoire de l'école et c'est un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Pour résumer les principes sur lesquels reposent les leçons de choses, il suffit donc d'énumérer tous les anciens axiomes pédagogiques, c'est-à-dire qu'il faut procéder du simple au composé, du connu à l'inconnu, de l'effet à la cause, des principes aux règles ; donner aux enfants des idées avant les mots, leur faire connaître les choses avant les noms.

Mgr de Rimouski, qui s'est beaucoup occupé des leçons de choses, et dont l'autorité est reconnue dans les questions d'enseignement, a eu l'obligeance de nous permettre de reproduire les quelques modèles qu'il en donne dans son *Traité de Pédagogie*, ainsi que les explications qui les précèdent.

Que Sa Grandeur veuille bien agréer nos remerciements les plus sincères.

## L'ÉGLISE DU CANADA

### ANALYSE HISTORIQUE

L'établissement des premières missions canadiennes date de 1615, époque où Champlain étant passé en France pour le service des intérêts de la colonie, en revint avec les premiers religieux qui aient tenté d'établir le règne du Christ sur les bords du fleuve Saint-Laurent. Ces religieux étaient les Pères Récollets Denis Jamay, Joseph Dolbeau, Joseph Le Caron, et un frère de leur ordre, Pacifique Duplessis.

En 1625, l'on vit arriver à Québec, sur l'appel des Récollets, les Pères Jean de Brébœuf, Charles Lalemant, Ennemond

Masse, appartenant à la compagnie de Jésus, avec deux frères de la même compagnie.

Les Récollets et les Jésuites furent forcés de quitter le Canada après la prise de Québec par Kerth. En 1632, les Jésuites revinrent, et furent les seuls missionnaires jusqu'en 1657. Les Récollets ne revinrent qu'en 1670. Ils disparurent quelque temps après la conquête.

En 1657, quatre Sulpiciens, conduits par Gabriel de Queylus, vinrent s'établir à Ville-Marie. Cette même année le Canada fut érigé en vicariat apostolique. L'abbé de Queylus fut le premier vicaire apostolique. Il fixa sa résidence à Québec, chef-lieu de la Nouvelle-France.

Le 16 juin 1659, Mgr François de Laval-Montmorency, accompagné du Père Jérôme Lalemant et de plusieurs prêtres séculiers, arriva à Québec. Les prêtres séculiers reçurent la charge des cures que les Jésuites seuls avaient desservies jusqu'alors. Sacré évêque de Pétrée en 1658, Mgr Laval avait été en même temps nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France.

Depuis l'arrivée des premiers religieux, c'est-à-dire depuis 1615, les missions du Canada étaient sous la juridiction de l'Archevêque de Rouen ; elles y demeurèrent jusqu'en 1674. A cette dernière époque, en dépit des prétentions gallicanes de Louis XIV, Québec fut érigé en évêché sous la dépendance exclusive du Saint-Siège, et depuis, les évêques de Québec purent être nommés sans le bon plaisir des rois de France.

Sous la domination française, le siège épiscopal de Québec fut occupé successivement par six évêques : Mgr Laval, Mgr de St. Valier, Mgr Mornay, Mgr Dosquet, Mgr de l'Aube-Rivière et Mgr de Pontbriand.

Mgr de Pontbriand mourut l'année même de la capitulation de Montréal ; ce qui fut cause qu'il n'eut point de successeur jusqu'en 1766. Les Anglais, voulant chasser la foi catholique de ces contrées comme ils en avaient chassé le drapeau de la France, prétendaient confier à leur évêque protestant la juridiction spirituelle sur les catholiques.

Néanmoins, MM. Perrault, Briand et Montgolfier exercèrent simultanément la charge de vicaire capitulaire. Enfin, en 1766, M. Briand, nommé évêque, fut agréé du gouvernement anglais et succéda à Mgr de Pontbriand.

Mgr d'Eglis, Mgr Hubert et Mgr Denaut occupèrent successivement le siège épiscopal de Québec, de 1784 à 1806, année qui vit l'illustre Joseph Octave Plessis devenir évêque. Doué d'une intelligence supérieure et d'un caractère extraordinairement ferme, ce prélat était l'homme suscité de Dieu pour résister aux empiètements du gouvernement anglais, aux tentatives aussi audacieuses qu'impies du protestantisme.

Mgr Plessis avait reçu le titre d'archevêque dès 1819, mais il n'en exerça pas les fonctions. Il fut remplacé par Mgr Panet, en 1825. Mgr de Signay, créé évêque en 1833, fut le premier qui assuma l'exercice de la juridiction archi-épiscopale, à partir de 1844. Ses successeurs furent Mgr Turgeon, de 1850 à 1854; Mgr Baillargeon, de 1854 à 1870, et depuis 1870 Mgr Taschereau.

Jusqu'en 1821, les évêques de Québec exercèrent leur juridiction sur tout cet immense diocèse qui s'étendait des bords de l'Atlantique jusqu'à ceux du Pacifique, comprenant tout le Canada et même une partie des Etats-Unis. En 1821, l'évêché de Montréal en fut détaché. En 1852 furent créés les évêchés de Trois-Rivières et de St. Hyacinthe. L'évêché de Rimouski fut érigé en 1867, celui de Sherbrooke en 1874, et celui de Chicoutimi en 1877. Ces sept évêchés forment avec celui d'Ottawa, créé en 1848, la province ecclésiastique de Québec.

En 1874, à l'occasion du 200<sup>ème</sup> anniversaire de l'érection de Québec en diocèse, Sa Sainteté Pie IX conféra à la cathédrale de Québec le rang de basilique mineure.

Pour terminer, disons que depuis la conquête, des prêtres de deux nouveaux ordres religieux, les Pères Oblats et les Pères Rédemptoristes, sont venus s'établir dans le diocèse de Québec, pour y exercer le saint ministère, soit comme simples curés, soit comme simples mis-

sionnaires, dont nous parlerons dans une analyse historique des établissements d'éducation.

Plusieurs autres ordres religieux se sont aussi établis parmi nous.

## MÉTHODOLOGIE

### DES LEÇONS DE CHOSSES (1)

On entend par *leçons de choses* des détails donnés par l'instituteur sur différents objets et entremêlés de questions adressées aux élèves. Ces leçons peuvent se faire principalement sur les objets les plus ordinaires dans une école, dans une maison quelconque, dans les travaux de l'agriculture, aussi bien que sur des êtres appartenant aux différents règnes de la nature, tels qu'animaux, plantes, minéraux, etc.

Voici quelques sujets de leçons de choses :

Une plume.	Un livre.	Du pain.
Un crayon.	Du papier.	La pluie.
Un encrier.	Un canif.	La neige.
Une table.	Une pendule.	Le tonnerre.
Une chaise.	Une cloche.	La chaleur.
De l'encre.	La reliure.	Du verre.
De la craie.	Le blé.	Du linge.

Faisons quelques remarques sur les leçons de choses : 1<sup>o</sup> proportionnez les détails à la capacité et à l'âge des élèves; 2<sup>o</sup> commencez par donner les explications vous-mêmes; puis, de temps en temps, interrompez-vous pour questionner, tantôt un seul enfant, plus souvent toute la classe; 3<sup>o</sup> préparez-vous soigneusement à ces leçons, et ne vous risquez jamais à en faire, sans en avoir étudié le sujet; 4<sup>o</sup> suivez-y un ordre déterminé; par exemple, pour les animaux : le nom, l'espèce, la grosseur, la forme, la couleur, la peau, la chair, le cri, la nourriture, etc.; 5<sup>o</sup> réservez ces leçons pour la fin d'une classe, afin de ne pas couper le fil du sujet, et de ne point distraire les élèves; 6<sup>o</sup> présentez-les comme un délassement à la suite d'études plus sérieuses, et une récompense de la sagesse et de l'application; 7<sup>o</sup> évitez certains détails inconvenants pour des enfants; 8<sup>o</sup> autant que possi-

ble, montrez l'objet dont vous parlez, ou offrez-en au moins la représentation : ces tableaux fixent mieux l'attention ; 90 enfin, ne cherchez pas à faire parade de votre savoir, mais seulement à être utile à vos élèves.

Par ces leçons, en effet, vous leur communiquez, sur une quantité de choses, des notions intéressantes, que vous n'auriez guère l'occasion de leur procurer autrement ; vous leur faites accepter volontiers beaucoup d'explications qui les fatigueraient et qu'ils ne retiendraient peut-être pas, si vous les présentiez sous forme didactique ; et vous brisez ainsi la monotonie des matières ordinaires de la classe, par un exercice qu'ils viendront à regarder comme une vraie récréation.

### PARTIE PRATIQUE

#### MODÈLE DE LEÇON DE CHOSES

##### LE SUCRE D'ÉRABLE

Le Maître, ayant à la main un cornet d'écorce de bouleau : Qu'y a-t-il là dedans, mes enfants ?

Plusieurs enfants à la fois : Du sucre nouveau !

M.—Ah ! vous ne vous y trompez pas : eh bien ! il appartiendra à celui qui me répondra le mieux.—Dites-moi, quelle espèce de sucre est-ce ?

Un enfant.—Du sucre du pays.

M.—De quel pays ?

E.—Mais, de notre pays.

M.—C'est vrai, l'on en fait beaucoup en Canada, mais encore plus peut-être dans quelques-uns des Etats voisins. Trouvez-lui donc un autre nom.

E.—embarrassé.—Je ne l'ai jamais entendu appeler autrement.

M.—Connaissez-vous quelque autre sorte de sucre ?

Plusieurs E.—Oh ! oui, de la cassonade.

M.—Pas d'autre ?

E.—Du sucre blanc !

M.—Eh bien ! voyons : pourrait-on faire du sucre blanc avec du sucre du pays ?

E.—Indécis.—Je ne sais pas trop, monsieur.

M.—Certainement, mon enfant, en le

purifiant, le clarifiant ou le raffinant assez. Vous voyez donc bien que ce n'est pas la couleur ou la forme du pain de sucre qui en fait la différence. Dites à présent, où fait-on le sucre ?

Quelques enfants, riant.—Dans les sucreries !

M.—Fort bien, mais qu'entendez-vous par une sucrerie ?

E.—C'est dans le bois.

M.—Mais peut-on faire une sucrerie dans toute espèce de bois ?

E.—Il faut que ce soit des érables, monsieur.

M.—Pourquoi n'essaie-t-on pas de faire du sucre avec des sapins ou des trembles ?

E.—C'est qu'ils ne couleraient pas.

M.—Savez-vous ce qui coule des érables ?

E.—Du sirop, monsieur.

Un autre E.—Non, monsieur ; c'est de l'eau : je connais bien cela, j'ai été au sucre dernièrement.

M.—Et pouvez-vous me dire quelle est cette eau sucrée qui coule des érables, et de quelques autres arbres, comme les plaines et les merisiers. Coule-t-elle en tout temps ?

E.—Non, monsieur, ce n'est que dans le printemps de bonne heure.

M.—C'est-à-dire que c'est la sève qui monte dans ces arbres et qui en découle lorsqu'on les entaille ; dès qu'on a fait une incision, avec une hache, dans l'écorce et l'aubier (c'est ce que vous appelez *aubelle*) ; on introduit une *goudille* ou *goudrelle* dans la fente. L'eau sucrée tombe alors goutte à goutte dans une auge ou un *casseau* placé au-dessous. Et qu'est-ce que l'on fait de cette eau, vous qui avez été aux sucreries ?

E.—On la ramasse dans une chaudière et on la fait bouillir.

M.—Vous avez raison ; par la chaleur, l'eau s'évapore peu à peu, et la partie sucrée s'épaissit, passe d'abord à l'état de sirop, puis de *tire*, et enfin de sucre. Ce sucre prend différentes formes d'après les moules dans lesquels on le met lorsqu'il est encore liquide et tout chaud.

E.—Mais, monsieur, d'où vient donc la cassonade que l'on achète chez les marchands ?

M.—C'est un sucre que l'on tire d'une plante qui s'appelle *canne* et que l'on cultive dans les climats chauds. Il se nomme *cassonade* à l'état brut et par grains, et cette cassonade est plus ou moins brune ou blanche selon qu'elle est plus ou moins raffinée.

E.—Fait-on encore du sucre avec d'autres choses ?

M.—Oui, mon enfant ; en France, on en fait beaucoup avec la betterave. On peut aussi en tirer de certains fruits, comme le raisin, etc.

E.—Qu'est-ce donc, monsieur, que le sucre de sève ?

M.—C'est le sucre d'érable que l'on fait un peu trop tard ; alors la sève commence à redescendre dans les arbres et est plus épaisse. Ce sucre est plus mou et se conserve difficilement. Mais arrêtons-là pour aujourd'hui, afin de ne pas vous embrouiller. Louis, voilà le *cornet* de sucre ; vous l'avez bien mérité.

## I

L'élève classera en trois colonnes les noms suivants, selon qu'ils désignent des personnes, des animaux ou des choses.

Ne pas perdre de vue le sens des mots,

Le maître a récompensé ses élèves.—Ma fille, Joséphine, reviendra l'été prochain.—Le médecin soigne ma tante malade.—Le chat est un animal rusé.—L'enfant doit obéir à son père et à sa mère.—L'original ne s'apprivoise que difficilement.—Le père de Paul sera bientôt de retour.—La laine du mouton nous est très utile.—Nous attendons le menuisier et le serrurier.—Le loup est dangereux.—Le castor est industriel.—Cet écolier est laborieux.—Arzélie s'applique à la musique.—Elodie a fait une farce spirituelle.—L'instituteur réprimande son écolier dissipé.—Le chien a mordu la vache du voisin.—Le ferblantier désire parler à votre neveu.

## MODÈLE

Personnes,	Animaux,	Choses.
Maître	Chat	Été
Elèves	Animal	Juillet
Fille	Original	Retour
Médecin	Mouton	Laine

## II

## DICTÉE

## LA TENTATION.

Ernest et Auguste, se promenant un jour ensemble, vinrent à passer devant un jardin dont la porte était ouverte. Y étant entrés par curiosité, ils trouvèrent des pruniers tellement surchargés de fruits mûrs qu'il avait fallu les étayer. "Régalons-nous ici, dit Ernest à Auguste; on ne voit âme qui vive dans le jardin." Gardons-nous en bien, répondit Auguste ; il ne nous est pas permis de toucher à ces fruits qui ne nous appartiennent pas. Eh, qu'importe s'écria Ernest, le propriétaire ne s'apercevra pas du peu que nous pourrions manger. Notre action n'en serait pas moins mauvaise, répliqua Auguste, car on ne doit rien dérober, ne fat-ce qu'une bagatelle. Ne te rappelles-tu plus ce que papa disait l'autre jour, en nous racontant l'histoire du voleur que les gendarmes conduisaient en prison ? Eh bien, que disait papa ? demanda Ernest ? Il disait " qu'on commence par des bagatelles et qu'on finit par des crimes." Ernest, devenu pensif, convint qu'Auguste avait raison ; et les deux enfants passèrent leur chemin. Quel bonheur pour Ernest d'avoir rencontré un ami qui l'ait empêché de succomber à la tentation.

*Explication des mots.*—*Curiosité*, penchant à voir, à connaître, à savoir. *Prunier*, arbre qui porte les prunes. *Surcharger*, mot composé du préfixe *sur* et du verbe *charger* ; ce mot signifie porter un lourd fardeau, une charge excessive. *Fruits mûrs*, qui sont en état d'être cueillis, (*contraire, fruit vert.*) L'adjectif *mûr*, et le verbe *mûrir*, prennent un accent circonflexe sur *u*. *Se régaler*, manger quelque chose qu'on affectionne. *Ne voir âme qui vive*, pour *ne voir personne*. *Se garder*, éviter, s'abstenir. *Propriétaire*, celui ou celle qui possède une chose. *Dérober*, prendre furtivement, voler en cachette. *Bagatelle*, chose frivole, de peu de valeur. *Gendarme*, soldat qui fait partie d'un corps chargé de veiller à la sûreté publique. *Passer son chemin*, ne pas s'arrêter. *Succomber*, ne pouvoir résister.

## III

## QUAND JE SERAI GRAND

" Le front incliné sur ton livre d'heures,  
Oh ! je le vois bien... ma mère, tu pleures !  
Et tu sembles triste en me regardant.  
Mais va ! j'ai huit ans ! mère, prends courage...  
J'aurai pour nous deux du cœur à l'ouvrage.  
Quand je serai grand.

Je voudrais grandir... Oh ! le temps me dure !  
Hier, un méchant t'a jeté l'injure...  
Il te voyait seule avec un enfant,  
Des cœurs sans pitié raillent ta misère,  
Mais aucun d'entre eux ne l'osera, mère,  
Quand je serai grand.

" Ton châle est usé ; ta robe de laine,  
Si vieille à présent, se soutient à peine.  
Je t'habillerai d'un chaud vêtement,  
Et pendant l'hiver toute la journée,  
Tu verras du feu dans la cheminée  
Quand je serai grand.

" Je t'obéirai, mère, sois tranquille.  
Oh ! tu le verras... ton enfant docile  
Ne fera jamais ce que Dieu défend.  
Tu dis quelquefois : " La vie est amère.  
Tu seras heureuse et tu seras fière  
Quand je serai grand."

" Nous achèterons au bout du village  
Un petit jardin... tu souris, je gage.  
Auprès des oiseaux, sous un lilas blanc,  
Pour toi je veux faire un banc de verdure,  
Et tu guériras, mère, sois-en sûre,  
Quand je serai grand.

Et l'humble malade, un instant heureuse,  
N'ose le serrer de sa main fiévreuse.  
Et tout bas murmure en le contemplant :  
" Enfant, sois béni, mais ta pauvre mère  
N'aura plus besoin que de ta prière  
Quand tu seras grand."

MARIE JENNA.

## LE MEME MORCEAU EN PROSE

Lire une ou deux fois le morceau et le donner aux élèves comme sujet de composition.

Un jeune enfant de huit ans était assis auprès de sa mère malade, et surveillait avec inquiétude les diverses impressions qui se peignaient sur sa figure. Elle était triste, abattue. Tenant à la main un livre de prières avec lequel elle essayait de cacher ses larmes, elle levait de temps en temps les yeux vers le ciel et les reportait sur son cher enfant... Ah ! il était si jeune encore, et déjà il avait commencé à souffrir ! son front candide ne reflétait plus cette douce gaiété si naturelle à l'enfance. Il avait l'air sérieux et paraissait partager les souffrances de sa mère : il voyait, ou plutôt il sentait qu'elle

était malheureuse. Voulant tâcher de la consoler : Chère maman, dit-il, tu essaies de me le cacher..... mais je le vois bien, tu pleures, et lorsque tu me regardes, tu me parais plus triste encore. Console-toi donc, bonne maman, j'ai déjà huit ans ; dans une couple d'années, je pourrai commencer à gagner quelque chose. Ah ! si tu savais comme je vais travailler avec courage, avec ardeur. Combien je serai content quand je penserai que je travaille pour te rendre heureuse. Le propriétaire est venu hier t'injurier et te menacer de nous mettre dehors... le lâche !..... il te voyait seule avec un enfant ! D'autres personnes sans cœur et sans pitié osent aussi railler notre misère, mais va ! mère, je saurai bien faire cesser leurs railleries quand je serai grand. Tes vêtements sont vieux, usés : je les remplacerai par des neufs bien confortables et très chauds. Oh ! combien je serai obéissant et docile ; que je mettrai de ferveur à bien servir le bon Dieu ! Tu dis quelquefois : " La vie est amère." Mais non, mère, elle ne le sera plus quand je se serai grand, au contraire tu seras heureuse. J'achèterai une jolie maison avec un jardin, j'y ferai un berceau de verdure, et le soir, après mon travail, nous irons tous deux nous y reposer, car tu guériras, petite mère, sois en sûre.

Transportée de joie en voyant son enfant, dans un âge si tendre, montrer déjà de si grands sentiments d'amour filial, la pauvre malade s'était un instant bercée d'une fugitive espérance ; mais revenue à la réalité, et n'osant serrer sur son sein le généreux enfant, de crainte d'éclater en sanglots, elle poussa un long soupir et dit tout bas : Pauvre enfant, que Dieu te protège, mais ta pauvre mère n'aura plus besoin que de ta prière quand tu seras grand !

## UNE FABLE EXPLIQUÉE

## LA GRENOUILLE ET LE BŒUF.

Une grenouille vit un bœuf  
Qui lui parut de belle taille.  
Elle qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,  
Envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille  
Pour égaler l'animal en grosseur,  
Disant : Regardez bien, ma sœur.  
Est-ce assez ? dites-moi, n'y suis-je pas encore ?

—Nenni. M'y voici donc ? Point du tout.  
M'y voilà ?

—Vous n'en approchez point. La chétive pécore  
S'enfla si bien qu'elle creva.

Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :  
Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs ;  
Tout petit prince a des ambassadeurs ;  
Tout marquis veut avoir des pages.

LA FONTAINE.

1. Quels sont les personnages qui figurent dans cette fable ?

R. Une grenouille et un bœuf.

2. Est-ce que réellement il y a eu quelque part un bœuf et une grenouille qui ont joué le rôle mentionné dans ce récit.

R. Non, monsieur.

3. Quel a donc été le motif du poète, en mettant ces deux animaux en scène ?

R. C'était de donner une leçon aux fats qui veulent imiter les grands seigneurs.

4. Quelle différence faites-vous entre un fat et un grand seigneur ?

R. Un fat est un personnage insignifiant, prétentieux, impertinent et sot, tandis qu'un grand seigneur est un homme riche, possédant un fief, c'est-à-dire plusieurs terres dont les occupants, appelés censitaires, lui paient une rente annuelle et sont soumis à de nombreuses obligations.

5. Comment appelle-t-on le fief possédé par un seigneur ?

R. On l'appelle une seigneurie.

6. Connaissez-vous le nom de quelques seigneuries du Canada.

R. Oui, celle de Lauzon, de Tilly, de Lotbinière, etc.

7. La tenure seigneuriale est-elle encore en vigueur en notre pays ?

R. Oui, mais elle a été amendée par un acte de la législature de manière à protéger le censitaire contre les exagérations des seigneurs.

8. Que désigne le mot censitaire ?

R. Le censitaire est celui qui doit cens et rente à son seigneur.

9. Que veut dire ce vers :

Qui lui parut de belle taille ?

R. Qui lui parut de belle taille, c'est-à-dire qu'elle jugea que la taille du bœuf était avantageuse, propre à attirer les regards des autres.

10. Quelle idée lui inspira cette réflexion ?

R. Ce fut l'idée de faire tous ses

efforts pour imiter l'animal en grosseur.

11. Comment appelez-vous le sentiment qui anima la grenouille en cette circonstance ?

R. Ce fut un sentiment d'envie, de sottise prétention.

12. Connaissez-vous de nos jours des gens qui jouent le rôle de la grenouille ?

R. Oui, ce sont les domestiques et les servantes qui dépensent follement leurs gages pour s'habiller et essayer de figurer dans le monde comme leurs maîtres ou leurs maîtresses. On voit encore tous les jours dans le monde commercial des commis et de jeunes marchands qui vivent au-dessus de leur condition et cherchent à *poser* en grands personnages. En voulant mener la même vie que ceux qu'une longue économie et une sage administration de leurs affaires ont conduits à une honnête aisance, ils font *fasco*, accumulent banqueroute sur banqueroute, et finissent par être réduits à la pauvreté.

13. Quelle réflexion peut-on alors faire sur leur conduite ?

R. On peut dire que, comme la grenouille, ils se sont enflés, enflés encore, et qu'ensuite ils ont crevé.

14. Quel enseignement pratique peut-on tirer de cette fable ?

R. C'est qu'on doit toujours proportionner ses dépenses à ses revenus, n'en pas faire d'inutiles et ne jamais essayer de vivre au-dessus de sa condition. (1)

### ÉTUDE DES CONTRAIRES

Faire écrire en colonnes les noms suivants et mettre les contraires à côté.

Le passé, maigre (*jour*). Maigre (*faire* ...*chère*) sévère, dormante (*eau*) glorieuse (*mort*), différent, sauvage (*peuple*), sauvages (*animaux*), tranquille (*vie*), publiques (*vertus*) réussir, blanc (*pain*), blanc (*vin*), blanc (*linge*) blanc (*sel*), blanche (*peau*) blanches (*viandes*) blanc (*papier*), blanc (*raisin*), affirmer, s'approcher, se montrer, se taire, richesse, riche, richement, s'enrichir, fausse (*voix*), faux (*diamant*), fausse (*nouvelle*), faux (*jugement*) fausses (*dents*), profond (*sommeil*), profond (*esprit*) acheteur, captif, captivité, jeunesse, perfidie, perfidement, condamner, descendre, méfiance, se méfier.

1. Cette explication est de nous.

## FONDS DE RETRAITE POUR LES INSTITUTEURS

*M. le Rédacteur,*

J'ai vu avec plaisir par les rapports des associations d'instituteurs de Québec et de Montréal que l'on s'occupe activement de la création d'un fonds de retraite pour les instituteurs devenus vieux ou incapables de continuer la tâche si fatigante de l'enseignement.

Cette question d'un fonds de retraite sur une base large et solide est une question de la plus haute importance, non-seulement pour l'instituteur lui-même, mais encore pour le progrès de l'éducation primaire dans ce pays ; car, il ne faut pas l'oublier, on ne rencontrera du dévouement chez l'homme d'école, et surtout de la persévérance dans le dévouement, qu'autant qu'on lui assurera une existence honnête, exempte de ces inquiétudes qui paralysent les plus louables efforts et découragent les âmes les mieux trempées.

Depuis longtemps les instituteurs attendent un changement pour le mieux dans leur situation, un progrès matériel qui est lent à arriver, malgré les efforts qu'ils font pour se rendre de plus en plus utiles à la société, par une étude journalière des meilleures méthodes d'enseignement, par une application constante à leurs devoirs, que chacun se plaît à reconnaître. Il est cependant pénible de le constater, le traitement des instituteurs, au lieu d'augmenter, diminue généralement depuis quelques années, et, aujourd'hui, un traitement quelque peu acceptable devient de plus en plus rare.

C'est donc aux instituteurs à prendre leurs intérêts en mains, à étudier les questions qui les touchent à un si haut point, à exposer leurs besoins, à demander les réformes nécessaires.

Le temps est propice : nous pouvons compter sur le bon vouloir de M. le Surintendant de l'éducation, qui entendra nos demandes, secondera nos efforts, travaillera pour nous et avec nous. Nous pouvons aussi compter sur le Conseil de l'Instruction publique et sur les bonnes dispositions de nos hommes d'Etat, qui seront heureux de faire de

l'enseignement un état stable, dans lequel l'instituteur pourra couler une vie paisible et heureuse ; état auquel il s'attachera, dans lequel il persévèrera jusqu'à la fin de ses jours.

Ce qui doit surtout inspirer de la confiance, c'est que maintenant, nous avons un journal à notre disposition, un organe prêt à faire connaître nos besoins, nos justes demandes.

Laissez-moi donc vous féliciter de tout cœur, M. le Rédacteur, de la bonne idée que vous avez eue de fonder un journal dans lequel vos confrères pourront faire entendre leurs voix, attirer l'attention de nos législateurs sur les réformes à opérer. Vous rendrez de grands services à l'enseignement, car votre œuvre promet d'être fertile en résultats pratiques de toutes sortes.

Je me rends donc avec bonheur au bienveillant appel que vous faites à vos confrères de collaborer dans votre journal, d'y exposer leurs vues sur toutes les questions qui touchent à l'enseignement. Pour ma part, je serai heureux de vous offrir mes humbles réflexions sur quelques sujets d'actualité, tels que les fonds de retraite, la nécessité et les moyens d'augmenter le traitement des instituteurs, les inspecteurs d'écoles, etc., heureux si je puis être utile à la grande cause pour laquelle nous travaillons.

Il est facile de comprendre la nécessité d'un fonds de retraite pour les instituteurs, les institutrices, de même que pour les professeurs des écoles normales et les inspecteurs d'écoles dont l'utilité est maintenant reconnue, je l'espère ; la position de fortune guère meilleure que celle des instituteurs généralement.

Il suffit de jeter un regard sur la position qu'occupe l'instituteur. Avec un traitement souvent insuffisant pour lui permettre de vivre au jour le jour, il lui est impossible de faire des épargnes pour le temps de la maladie et de la vieillesse : la patrie pour laquelle il a travaillé, en lui préparant des sujets utiles, laborieux et vertueux, la société pour laquelle il a usé ses forces en instruisant la jeunesse, lui doivent de pourvoir à ses besoins lorsque le temps d'un légitime repos est arrivé.

Et il n'est pas nécessaire, j'en suis

convaincu du moins, pour prouver les droits que l'instituteur a acquis par les services qu'il a rendus, de dépendre ici les tortures morales que cet homme de sacrifices a éprouvées pendant trente, quarante années, et même au-delà, dans une salle basse, étroite, mal aérée, au milieu de 80 à 100 enfants ; non, je ne chercherai pas à faire du sentiment, ses droits sont incontestables.

Or, la nécessité d'un fonds de pension pour les instituteurs a été reconnue dans tous les pays où le système d'instruction publique est à l'état le plus parfait possible ; c'est pour ainsi dire le complément de tout système d'instruction publique : garantir ceux qui se livrent à l'enseignement contre la misère dans la maladie et dans la vieillesse.

Nous avons déjà, il est vrai, depuis plus de vingt ans, un fonds de pension pour lequel la législature vote chaque année une somme de six mille piastres et auquel chaque instituteur ou institutrice est appelé à contribuer. Mais comme les instituteurs ont été laissés libres de contribuer à cette caisse ou de n'y pas contribuer, et vu que la mise était la même quel que fût leur traitement, il est arrivé qu'un très petit nombre d'instituteurs ont contribué à ce fonds, les uns parce que leur revenu trop minime ne leur permettait pas de faire le dépôt exigé, les autres par manque de confiance dans ce fonds, et il en est résulté que les pensions accordées jusqu'ici ont été insuffisantes.

La législature de Québec, par l'acte X de la 41<sup>me</sup> Vic., a créé un fonds de pension pour les employés civils, dont les traitements varient de \$800 à \$2000. Par cet acte, le gouvernement retient sur le traitement de chaque employé un certain pourcentage et y contribue lui-même pour un certain montant. Lorsqu'un employé public est malade, ou qu'il est arrivé à un âge qui commande le repos, il a droit à une pension honorable, et en cas de décès, sa veuve ou ses enfants reçoivent une partie de cette pension.

Cet acte de notre législature est très-sage et je ne puis qu'applaudir à la charitable prévoyance de nos législateurs de mettre à l'abri de la misère les

fidèles serviteurs publics ; mais je serais heureux, très-heureux que l'on eût la même prévoyance pour ceux qui se livrent à l'enseignement, et dont les traitements varient de \$100 à \$300, rarement au-delà.

En autorisant le Surintendant de l'éducation à retenir une légère contribution, un cinquantième par exemple, sur le traitement de chaque instituteur, inspecteur d'écoles, professeur d'écoles normales, et le gouvernement en y contribuant pour un montant un peu plus élevé que celui voté aujourd'hui, la législature créerait par là même un fonds qui serait suffisant pour garantir à l'instituteur le nécessaire pendant la maladie et la vieillesse ; à sa femme et à ses enfants, une existence respectable.

Avec un fonds de pension sur une pareille base, on retiendrait dans l'enseignement des sujets utiles qui cherchent à s'en éloigner et on y attirerait des jeunes gens de talents qui ne demanderaient pas mieux que d'enseigner s'ils y entrevoyaient quelque sécurité.

J'espère que cette question continuera d'attirer l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'Instruction publique, qu'elle sera étudiée, et qu'à la prochaine session de la législature, une loi sera passée dans ce sens.

#### UN INSTITUTEUR.

#### REPONSES AUX QUESTIONS DU NUMERO PRECEDENT (1)

1. L'écho n'est que le résultat de la *réflexion du son*, lorsqu'il rencontre un obstacle fixe assez éloigné.

2. Au moins à 52 pieds, afin qu'entre le son envoyé et le son revenu il y ait un dixième de seconde, durée minimum de l'intervalle qui s'épare deux syllabes.

3. Cet enfant et son frère se ressemblent *comme deux gouttes d'eau*.

4. Le gaz qui sert à l'éclairage s'appelle *hydrogène carbonné* ; il est produit par la décomposition du charbon de terre, au moyen de la distillation.

1. Les "distractions utiles, les fables expliquées et les compléments" que nous publions, sont empruntés au journal "l'École et la Famille" publié à Lyon, et dont le directeur est M. E. Robert. Les articles pédagogiques signés M. J. LeBARDY, et que nos lecteurs ont si hautement appréciés, ont été puisés à la même source.

5. J'allai l'implorer...il ne s'en fallut guère.

6. Le gaz hydrogène avait été obtenu dès la fin du dix-septième siècle ; mais c'est seulement en 1766 que Cavendish, célèbre physicien anglais, fit connaître ses principales propriétés.

7. Brillat-Savarin.

8. Corneille dans le *Cid*, tragédie.

**EXIGEZ MA MARQUE DE COMMERCE ET MON NOM SUR CHAQUE ENVELOPPE.**



**L I S E Z**

**Les Certificats suivants :**

Laboratoire de l'Université-Laval,

Québec, 17 février 1880.

J'ai fait l'analyse de la poudre à encre de M. Aug. Raymond. Cette poudre à encre ne contient pas d'acide libre, comme on en trouve souvent dans les poudres à encre importées. Elle donne une encre d'un très beau noir et coule bien sur le papier. Je la recommande au public comme supérieure à beaucoup de poudres à encre étrangères qui coûtent plus cher.

J. E. FITZPATRICK, M. B. L. M. D.

Collège de Lévis, P. Q.

M. Aug. Raymond, Québec.

Monsieur,

Je viens de faire l'essai de votre poudre à encre en suivant scrupuleusement la direction donnée sur l'enveloppe. Le résultat de mon expérience est comme vous pouvez bien le deviner, *une belle grande bouteille d'encre noire, bien fluide, et ce qui n'est pas à dédaigner, fort peu dispendieuse.*

Tout à vous,

LIONEL LINDSAY, Ptre.

N. B.—Il y a déjà QUATRE ANS que cette poudre est en usage au Collège de Lévis.

Séminaire de Chicoutimi, P. Q., 4 mars 1880.

M. Aug. Raymond, Québec.

Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir vous dire que nous employons votre poudre à encre depuis deux ans, et que nous en sommes *satisfaits sous tous les rapports.*

Je puis la recommander d'une manière spéciale aux *maisons d'éducatons.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble

THS ROBERGE, Ptre., Préf-t des études, S. C.

N. B.—Cette poudre à encre est aussi en usage au Dépôt de livres du département de l'Instruction Publique, à l'academie St. Joseph de Lévis, dans un très grand nombre de municipalités, d'hôtels, de magasins, de familles privées, d'écoles, etc.

Ne faites usage que de la **Poudre à encre française noire de Aug. Raymond**, car c'est la meilleure et la plus économique.

**DIRECTION.**—Mettre cette poudre dans une bouteille de trois demiards, puis remplir la bouteille d'eau chaude et bien la brasser. Quinze minutes après, vous aurez une belle et bonne encre.

**AVIS**—Avoir soin de ne pas mêler cette encre avec d'autre et de n'en faire usage pour la première fois que dans des encrirs bien nettoyés.

Prix : 10 cts. le paquet.

15 cts. le paquet par la poste.

La douzaine de paquets \$1 00.

En vente dans les librairies et au " Dépôt de livres du gouvernement "

Vendue en gros seulement par AUG. RAYMOND, 179, rue St. Jean (en dehors), Québec.

**POUR PARAITRE PROCHAINEMENT**

**DICTIONNAIRE**

DES

**LOCUTIONS CANADIENNES**

**BONNES ET MAUVAISES**

PAR

**OSCAR DUNN**

1 vol. in-32